



Comités locaux École-Entreprise (CLÉE)

Cahier des charges départemental

1. Qu'est-ce qu'un CLÉE ?

Un CLÉE est un lieu d'échanges et de ressources entre les entreprises et les établissements scolaires sur la relation emplois / métiers / formations.

Il constitue une force de proposition d'actions locales qui complètent les actions départementales, régionales (académiques), nationales.

A partir de la rentrée de Septembre 2013, 5 CLÉE sont créés en Indre-et-Loire : Amboise, Chinon, Loches, Tours Sud et Tours Nord.

2. Quelles sont les missions du CLÉE ?

Le CLÉE établit un rapprochement essentiel entre les entreprises et les établissements scolaires dans un périmètre géographique défini par exemple autour des axes suivants :

- Le parcours de découverte des métiers et des formations,
- L'image des métiers et des entreprises auprès des familles,
- Une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise, l'économie locale et le monde de l'éducation,
- Les séquences d'observation en entreprise, les périodes de formation en milieu professionnel...

➤ *Le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)*

Le CLÉE favorise les contacts de proximité entre les établissements et les entreprises du bassin dans la mise en œuvre du PDMF. L'objectif est d'offrir aux jeunes la possibilité de découvrir concrètement la plus large palette de métiers possibles et les formations qui y conduisent.

Les actions suivantes, sans être exhaustives, peuvent ainsi être développées :

- Visites d'entreprises, reportages sur l'entreprise par les élèves et ce par tous les moyens autorisés et accessibles aux jeunes (vidéo, radio, web, réseaux sociaux),
- Visites d'établissements scolaires (ateliers, plateaux techniques) par les représentants des entreprises (dirigeants, cadres, employés et techniciens),
- Visites d'entreprises par les chefs d'établissements, les enseignants, les conseillers d'éducation, les conseillers d'orientation... et échanges avec les personnels œuvrant dans ces entreprises,
- Organisation commune de forums et de réunions pour plus d'efficacité, de notoriété et de reconnaissance,
- Présentation d'outils d'information sur les métiers,
- Intervention de professionnels dans les classes,
- Parrainage de mini-entreprises (dans le Cadre de l'association EPA-Centre pour les collèges et « Graine de boîte » pour les lycées de préférence).

➤ *L'image des métiers auprès des familles*

Le CLÉE participe à l'information des familles, notamment sur les métiers en déficit d'image et les filières porteuses de débouchés professionnels mais encore méconnues des prescripteurs et des jeunes (métiers et filières en tension).

Les actions suivantes peuvent ainsi être proposées aux parents d'élèves et aux autres adultes concernés (Professeurs principaux, conseillers d'orientation – psychologues...) :

- Conférences sur les métiers en tension et sur les diverses voies de formation,
- Visites d'entreprises, de CIO ou d'établissements de formation,
- Présentation par les parents d'élèves de leurs métiers,
- Présentation par les lycées des spécificités de leurs formations techniques ou professionnelles...

➤ *L'image des métiers et de la formation professionnelle auprès des enseignants*

Parce que tous les personnels des établissements scolaires ne sont pas convaincus de l'utilité de travailler sur la liaison école-entreprise, le CLÉE développe au plus près des besoins des jeunes un travail de sensibilisation des équipes pédagogiques et des personnels éducatifs.

➤ *Une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation*

Le CLÉE développe des actions permettant aux acteurs économiques locaux et aux équipes éducatives d'instaurer un dialogue en profondeur sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité.

Les actions suivantes peuvent être mises en œuvre :

- Information sur l'évolution de la formation initiale (réforme du lycée, rénovation de la voie professionnelle, refondation de l'École),
- Connaissance du tissu économique local,
- Regards croisés entre un chef d'établissement et un chef d'entreprise sur les contraintes et enjeux du métier et activités de chacun,
- Communication sur les plateaux techniques des lycées, les plateformes technologiques et les coopérations qui peuvent être mises en place,
- Participation à des temps forts de la relation École Entreprise : semaine interprofessionnelle École entreprise, semaine de l'Industrie, forums d'orientation,
- Recueil des besoins en qualification, particulièrement pour les métiers émergents.

➤ *Les séquences d'observation en entreprise*

Le CLÉE favorise l'égalité des chances dans la recherche de terrains d'observation et la mise en relation entre établissements et entreprises.

Les actions suivantes peuvent être développées :

- Présentation aux parents, aux enseignants et aux entreprises des objectifs de la séquence d'observation en 3^{ème} de collège,
- Mise en commun des bonnes pratiques : charte qualité, guide d'accueil de l'élève en entreprise...
- Détection d'entreprises volontaires pour accueillir des jeunes, y-compris les élèves issus des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS en collèges et ULIS-PRO en lycées) et des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA),
- Présentation des aspects réglementaires,
- Promotion du site internet dénommé « stagecollege37 ».

3. Qui sont les acteurs du CLÉE ?

Le CLÉE est composé d'acteurs représentatifs de l'ensemble des entités qui ont à traiter de l'orientation, de la formation et de l'insertion, dans le cadre général de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, et de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009.

Il prend idéalement appui sur les établissements du bassin de formation, les centres d'information et d'orientation (CIO), les représentants du monde économique local :

représentants locaux des fédérations et branches professionnelles, représentants des grandes entreprises ayant signé une convention de partenariat avec l'Académie présentes dans le département de l'Indre-et-loire, chambres consulaires (CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture), missions locales, Maisons de l'emploi, collectivités territoriales, organisations représentatives de parents d'élèves.

Exemple de constitution d'un CLÉE-type (environ 20 personnes maximum sachant que chacun des représentants d'une équipe de direction d'un établissement public local d'enseignement a sa place au sein du CLÉE correspondant) ; il conviendra de désigner un représentant et son suppléant :

- 1 Représentant de la Préfecture d'Indre-et-Loire (M. le Sous-préfet de Chinon, Mme. La Sous-préfète de Loches, M. le Secrétaire général de la Préfecture...) ;
- 1 Représentant du Conseil Général ;
- 1 Représentant du Conseil Régional ;
- 1 Représentant de la direction d'un Lycée Général et Technologique ;
- 1 Représentant de la direction d'un Lycée Professionnel ;
- 1 Représentant de la direction d'un Lycée Agricole ;
- 5 Représentants de la direction de collèges ;
- 1 Représentant du groupe de travail « Ecole-Entreprise » du MEDEF ;
- La directrice ou le directeur du CIO (Amboise, Chinon, Joué-Lès-Tours pour le CLÉE de Tours Sud, Loches, Tours pour le CLÉE de Tours Nord) ;
- 1 Représentant de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique (AFDET 37) ;
- 1 Représentant du Pôle emploi / Maison de l'emploi ;
- 1 Représentant de la Fédération Française du Bâtiment ;
- 1 Représentant de la CAPEB ;
- 1 Représentant de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie ;
- 1 Représentant de Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine ;
- 1 Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre-et-Loire ;
- 1 Représentant de l'Union Professionnelle Artisanale ;
- 1 Représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire ;
- 1 Représentant de la Jeune Chambre Economique de Tours ;
- 1 Représentant départemental de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 1 représentant des fédérations de parents d'élèves...

Nota Bene : Cette liste ne peut être qu'incitative ; il serait toutefois intéressant que le CLÉE accueille un panel représentatif des forces localement utiles aux rapprochements entre établissements scolaires et monde économique.

4. Règles de fonctionnement du CLÉE

La co-animation

Le CLÉE est co-animé par un représentant du monde de l'Éducation nationale (membre d'une équipe de direction) et un représentant du milieu économique. Chaque représentant doit avoir un suppléant.

- Le co-animateur représentant les établissements scolaires et son suppléant sont désignés par le DASEN de l'Indre-et-Loire sur proposition des établissements concertés dans l'espace géographique du CLÉE.

- Le co-animateur et son suppléant représentants du monde économique sont désignés par le Président du MEDEF Touraine sur proposition du groupe Ecole-Entreprise.

Les co-animateurs CLÉE sont nommés pour une durée minimale de 2 ans renouvelable.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit tous les membres du CLÉE : les représentants des établissements publics locaux d'enseignement et à parité les responsables d'entreprises et d'organismes représentatifs du paysage économique du bassin, tous volontaires en tant qu'acteurs de la relation École-Entreprise.

Les co-animateurs réunissent le comité de pilotage à *minima* 3 fois par an ; les invitations sont signées par les deux co-animateurs du CLÉE.

L'Inspecteur de l'Education nationale pour l'enseignement technique (IEN-ET), conseiller technique du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), chargé également des relations Ecole-Entreprise dans le département, est systématiquement invité pour assister en tant que de besoin au comité de pilotage du CLÉE. Le conseiller technique est en lien permanent avec le DASEN et la Déléguée Académique aux Formations Professionnelles Initiales et Continues (DAFPIC) via la Cellule Régionale Ecole-Entreprise (CRÉE).

Le comité de pilotage décide des actions collectives à mener au niveau géographique du CLÉE. Il établit le calendrier de mise en œuvre sur l'année. Il partage ses informations et ses décisions avec les autres CLÉE(s) du département.

Il réalise un bilan annuel et évalue les actions mises en place en fonction des critères d'évaluation qu'il a fixés.

Les commissions

Le comité de pilotage peut mettre en place des commissions chargées de construire et décliner une ou plusieurs actions retenues, puis de rendre compte au comité de pilotage.

La responsabilité de chaque commission est partagée entre deux partenaires éducatif / entreprise (parité).

Le projet et le budget

Le CLÉE est incité à produire en début d'année scolaire un projet annuel et un budget prévisionnel de réalisation de ce projet pour des dépenses du type : participation aux déplacements des élèves, participation aux déplacements des enseignants, participation à la formation des enseignants, ou aux frais de fonctionnement pour des concours destinés aux élèves par exemple.

Après analyse du projet annuel et du budget prévisionnel, le DASEN reconnaît au CLÉE un budget de fonctionnement.

L'établissement support pour la gestion du budget au titre du CLÉE est choisi par le DASEN sur proposition du CLÉE.

Le CLÉE évalue en fin d'année scolaire les actions mises en place en fonction des critères d'évaluation fixés dans le projet annuel, et produit un bilan annuel commenté soumis à la DAFPIC via le DASEN et justifiant notamment des dépenses engagées.

Si des opérations sont cofinancées par des fonds extérieurs (Mécénat, sponsoring, subventions de collectivités territoriales, Europe – FSE), tous les supports de communication des actions menées doivent comporter le logo de l'organisme impliqué et une mention indiquant que l'opération est cofinancée en collaboration.

5. La coordination départementale du dispositif

Les CLÉE sont coordonnés au niveau du département par le conseiller technique du DASEN, avec l'appui de la Cellule Relation École-Entreprise de la DAFPIC, et en articulation avec les Inspecteurs correspondants des bassins, sous l'autorité du Recteur d'Académie.

Cette coordination se matérialise notamment par un comité départemental qui réunit une fois par an les co-animateurs des CLÉE.

Le bilan de l'activité des CLÉE est annuellement restitué par le conseiller technique du DASEN auprès du DAFPIC et à l'attention du Recteur de l'académie.